Image not found or type unknown

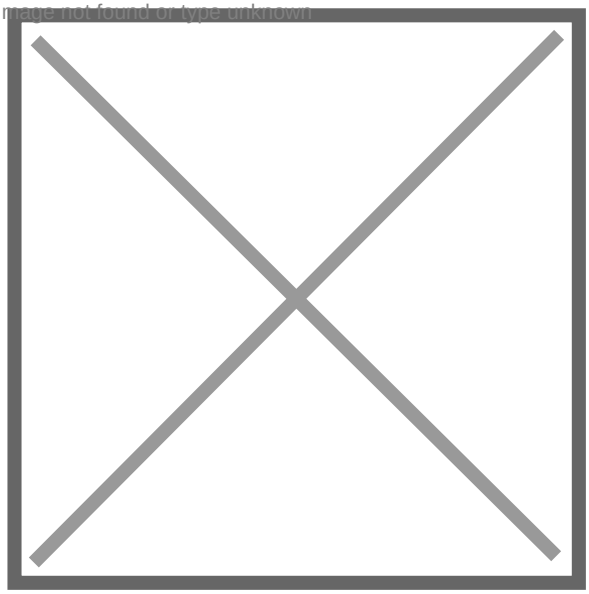

Credit a la consomation carrefour banque

Par **maitredacs**, le **14/11/2013** à **17:29**

Bonjour,
En 2011 jai contracter un crédit via la carte pass de carrefour banque ,de 1800€ et j'ai utiliser un paiement en plusieurs fois qui a été refuser par ma banque d'un montant de 1600€,ce qui fait un total de 3400€,ma mensualité a augmenter avec ,passant de 50€ a 115€,j'ai régler jusqu'à maintenant 230€ tous les deux mois,comme j'ai enlever le prélèvement automatique.
A l'heure actuelle j'ai du régler facilement 2000€ depuis le début et quand je les ai contacter pour voir ou j'en était ils me répondent que je dois encore 3600€ !!! alors je demande de justifier ce que j'ai payer ils disent que sur les 115€ j'ai 55€ d'agios,25€ d'assurances,35€ DU crédit ,vu cette situation je refuse de payer d'avantage dans le vent,mais comment cela risque de finir?
Est ce que je dois porter plainte ou dois -je les laisser venir?

Merci .

Par **moisse**, le **15/11/2013** à **17:54**

Bonjour,
Vous recevez un relevé mensuel qui décrit remboursement, intêrets et frais. Votre étonnement semble donc un peu surfait.
Ceci dit les crédits revolving ou renouvelables sont tarifés à des taux très élevés, de 14 à 17 %.
Il aurait mieux valut établir un crédit amortissable plutôt que d'exploser le plafond du crédit revolving, et en cas de refus éviter d'acheter le bien en question.
Votre responsabilité est totalement engagée, et je ne vois pas sur quelle incrimination vous

pourriez porter plainte.
Il vaudrait mieux contacter le médiateur bancaire ou votre créancier, car cela va finir par un fichage BDF et des frais considérables à votre charge.
Le médiateur de PASS :
SOCIETE DES PAIEMENTS PASS – S2P
Monsieur le Médiateur de l'ASF 75854 PARIS CEDEX 17

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés